

Je demande qu'elle soit autorisée à poursuivre la présentation de l'énoncé, sans argumentation. C'est ce qu'elle fait. Je crois que les ministériels sont un peu trop irascibles.

M. Lewis: Non, nous sommes simplement las des entorses à ce Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a souligné à nouveau comment était appliqué l'article du Règlement qui a trait à l'énoncé concis fait par le député qui réclame un débat d'urgence. J'ai écouté très attentivement et suivi le texte que j'ai ici. Je dois dire qu'au moins jusqu'au moment où la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a été interrompue, elle ne s'en était pas écartée. Elle énonçait peut-être certains nouveaux faits, mais ils étaient compatibles avec son argumentation présentée par écrit. Toutefois, la députée de Hamilton-Est connaît l'opinion de la Chambre et je sais qu'elle voudra être brève. Je peux lui assurer que je crois comprendre la question qu'elle soulève.

Mme Copps: Monsieur le Président, je parlerai brièvement. Je voudrais signaler que depuis que j'ai donné préavis de cette motion, le gouvernement qui n'avait rien fait a lancé aux Canadiens un avertissement leur recommandant de ne pas manger d'huîtres, de palourdes ou de moules. Je crois comprendre que le homard est aussi compris. J'ai déjà reçu à mon bureau des appels de la région de l'Atlantique au sujet de l'alerte générale contre tous les crustacés en provenance de la région de l'Atlantique, qu'ils soient cultivés ou à l'état naturel. Compte tenu de cela, le Président peut sûrement comprendre la gravité de la situation.

Le ministre peut également comprendre que les députés de l'opposition soient quelque peu perplexes quand d'une part le ministre n'a rien fait durant plusieurs semaines, et d'autre part, rend cette décision d'application générale.

Je voudrais, monsieur le président, que nous tenions un débat d'urgence qui permettrait de révéler tous les faits. Nous savons que des Canadiens sont hospitalisés. Nous savons que certains sont dans le coma. Une personne vient de mourir. La situation est suffisamment critique pour que nous tenions un débat d'urgence.

● (1230)

M. le Président: Je remercie la députée. Il est entendu que j'ai examiné très attentivement cette demande ce matin et en même temps que la députée de Hamilton-Est présentait ses revendications. Chacun des députés convient assurément que l'affaire est grave. Chacun reconnaît aussi sans doute que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) la traite avec sérieux.

J'ai étudié avec beaucoup de soin les raisons pour lesquelles il y a lieu d'accepter la tenue d'un débat d'urgence. La présidence n'entend pas justifier très souvent ses décisions, car les députés n'ignorent certes pas que la commission de la réforme parlementaire s'est dite d'avis que cette démarche du Président n'était probablement pas toujours nécessaire. En somme, la députée reproche au ministre d'avoir agi comme il l'a fait, et

Tarif des douanes

elle proteste aussi contre certaines méthodes utilisées au ministère.

Malgré la très grande importance qu'elles revêtent, étant donné que ces deux questions ont fait l'objet d'échanges soutenus pendant quelques jours, lors de la période des questions au cours de laquelle la présidence a laissé toute latitude aux députés qui voulaient intervenir, et compte tenu du fait, ainsi que l'a souligné la députée de Hamilton-Est, que des mesures ont été prises il y a quelque temps, auxquelles viennent de s'en ajouter de nouvelles, j'estime que la requête n'est pas de celles qui comportent les éléments dont on doit faire la preuve pour qu'il puisse y avoir un débat d'urgence.

Que la députée de Hamilton-Est comprenne bien, cependant, que la présidence ne prend pas pour autant cette question à la légère. Seulement, la présidence estime que, dans la conjoncture actuelle, il n'y a pas lieu d'ordonner la tenue d'un débat d'urgence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification de marchandises, l'exonération des divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes, et modifiant tout en abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis. Je tiens à informer la Chambre que lorsque le vote interviendra sur le projet de loi C-87, actuellement en discussion, le gouvernement n'a pas l'intention d'appeler d'autres initiatives gouvernementales aujourd'hui. Je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour passer immédiatement aux initiatives parlementaires à ce moment-là et procéder au débat d'une heure, ou moins selon ce que la Chambre en décidera.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, quand j'ai eu la parole pendant la période des questions j'ai dit qu'à notre avis ce projet de loi avait pris beaucoup plus d'importance qu'auparavant puisque le gouvernement a décidé de procéder à une union économique entre nous et les États-Unis. Pour cette raison il est beaucoup plus important que le Parlement ait son mot à dire dans la façon dont les droits de douane sont adoptés. En conséquence, il importe de faire en sorte que nous ayons une position bien établie sur ce projet de loi.